

Bureau du
vérificateur
général

III. Reddition de comptes de la ligne éthique



III. REDDITION DE COMPTES DE LA LIGNE ÉTHIQUE

INTRODUCTION

Le 27 avril 2009, le conseil municipal a adopté la résolution CM09 0293, mandatant ainsi le Bureau du vérificateur général pour mettre en place une ligne éthique visant à prévenir la fraude et le gaspillage, conformément à la suggestion même du vérificateur général émise dans son rapport annuel de 2008. Cette même résolution mandatait le comité exécutif, conformément à la loi, pour autoriser, le cas échéant, les budgets nécessaires afin que le vérificateur général puisse exécuter ce mandat avec diligence sans que cela touche ses obligations principales au sens de la loi.

La ligne éthique du vérificateur général a été mise sur pied le lundi 14 décembre 2009.

PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA LIGNE ÉTHIQUE

La ligne éthique permet aux employés, aux élus, aux membres du personnel du cabinet et aux fournisseurs de signaler, de façon anonyme et confidentielle, tout acte ou situation répréhensible en lien avec la gestion des affaires de la Ville ou en violation du Guide de conduite. Un acte répréhensible qui devrait être signalé comprend une dérogation aux lois, aux règlements, aux contrats, aux ententes, aux règles, aux pratiques et aux directives internes de la Ville ou d'un organisme sous son contrôle. Voici des exemples d'actes répréhensibles qui devraient être signalés :

- Falsification, altération ou destruction non autorisée de documents;
- Manipulation de données informatiques ou autres;
- Utilisation inappropriée de biens, d'équipements ou de dossiers qui sont la propriété de la Ville;
- Détournement de fonds;
- Acceptation de pots-de-vin;
- Vol et vandalisme à l'endroit des biens de la Ville;
- Conflit d'intérêts potentiel, réel ou apparent;
- Paiement pour des biens ou des services qui n'ont pas été fournis.

La ligne éthique vise également à protéger ses utilisateurs d'éventuelles représailles à leur endroit. Comme la ligne est anonyme, l'identité des utilisateurs est protégée à la base. Le processus de vérification et d'enquête en vigueur permet d'assurer la confidentialité à la fois des utilisateurs, de la situation signalée ainsi que des personnes pouvant être impliquées.

Soulignons que la ligne éthique est un moyen de communiquer avec le vérificateur général. Nous recevons déjà, soit par courriel, par courrier (anonyme ou non) ou même lors de rencontres privées et confidentielles, des informations sur des situations problématiques. Elles proviennent de fonctionnaires, d'élus ou de personnes de l'externe. Toutes ces informations et l'identité des personnes qui communiquent avec nous sont conservées de manière strictement confidentielle par le Bureau du vérificateur général.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA LIGNE ÉTHIQUE

Dès l'adoption de la résolution susmentionnée, nous avons pris les mesures nécessaires pour mettre en place la ligne éthique. Cette ligne présente les principales caractéristiques suivantes :

- Elle prend la forme d'une ligne téléphonique dédiée et d'un site Internet sécurisé, accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;
- Ces deux moyens sont fournis par une firme indépendante, Clearview, qui agit à titre de mandataire du vérificateur général pour la collecte des renseignements et fonctionne indépendamment de la Ville de Montréal;
- La firme Clearview, au nom du vérificateur général, assure la confidentialité de l'information transmise et l'anonymat des utilisateurs de la ligne éthique. Cette firme maintient un système de compilation des signalements reçus. Il est à noter que ces signalements sont entreposés dans un serveur appartenant à la firme et ne transitent d'aucune façon sur le réseau de la Ville. En fait, les représentants dûment autorisés du vérificateur général sont avisés par Clearview de la réception d'un signalement par le biais d'une alerte courriel;
- Ces représentants autorisés traitent, par la suite, avec impartialité et confidentialité tout signalement qui leur est soumis en accédant directement au site de Clearview, qui est sécurisé par des techniques de chiffrement éprouvées;
- Un code d'utilisateur et un mot de passe sont attribués à l'utilisateur de la ligne éthique au terme de son signalement, ce qui lui permet de vérifier en tout temps l'état de son traitement et de répondre, le cas échéant, aux demandes d'informations qui lui sont adressées par le vérificateur général.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Afin d'informer les utilisateurs éventuels de l'implantation de la ligne éthique et des rouages de son fonctionnement, une campagne d'information à l'interne de la Ville a d'abord été réalisée au cours de l'automne 2009. Cette campagne a notamment comporté les actions suivantes :

- Rencontres avec des représentants syndicaux;
- Présentation au comité de direction de la Ville de Montréal;

- Rencontre avec l'Ombudsman;
- Rencontre avec le président du conseil municipal;
- Préparation et distribution aux employés d'un dépliant explicatif sur la ligne éthique;
- Distribution d'affiches dans tout le réseau interne de la Ville;
- Présentation du contenu sur la ligne éthique sur le site intranet de la Ville;
- Publication, sur le site intranet de la Ville, du document intitulé *Processus régissant l'utilisation de la ligne éthique du vérificateur général* qui peut être consulté en ligne par les employés et les élus.

Dans un deuxième temps, nous avons déployé, à la fin de 2009, une campagne d'information destinée à l'externe. Cette campagne visait notamment à informer les fournisseurs. À cet effet, le site Internet de la Ville a été modifié pour créer un lien dans les sites « Affaires » et « Fichier des fournisseurs » les reliant avec la page d'accueil du site Web de la ligne éthique du vérificateur général. En outre, un communiqué de presse a été publié le 15 décembre 2009 pour annoncer la mise sur pied de la ligne éthique.

Puis, nous avons offert aux différents services centraux de la Ville et aux arrondissements, à compter de janvier 2010, de présenter à leur comité de gestion respectif les rouages du fonctionnement de la ligne éthique. Ces rencontres ont été, à notre avis, fort fructueuses, car elles ont permis de dissiper certains doutes et de clarifier certaines interrogations. En date du 15 avril 2010, 17 présentations avaient été réalisées auprès des services centraux et des arrondissements.

Enfin, le 25 mars 2010, un communiqué interne était publié afin d'apporter des précisions pour assurer un traitement adéquat de tous les signalements reçus par le biais de la ligne éthique. D'ailleurs, des communications périodiques devront être effectuées pour assurer la visibilité de la ligne éthique du vérificateur général.

À cet égard, nous prévoyons, entre autres, étendre cette campagne d'information aux organismes contrôlés par la Ville. Ainsi, nous solliciterons prochainement une présentation de la ligne éthique auprès des organismes suivants :

- **La Société de transport de Montréal;**
- **La Société d'habitation et de développement de Montréal;**
- **Le Technoparc Montréal;**
- **La Société du parc Jean-Drapeau;**
- **Le Conseil des arts de Montréal;**
- **Le Conseil interculturel de Montréal;**
- **L'Office de consultation publique de Montréal;**

- La Société de gestion Nauberges de Lachine;
- Anjou 80.

En définitive, le vérificateur général s'attend à ce que tout gestionnaire de la Ville ou d'un organisme sous son contrôle contribue constructivement au succès de la ligne éthique en expliquant à ses employés la légitimité et les raisons de l'existence de ce mécanisme, puisqu'il devrait contribuer à maintenir un environnement de travail sain et faire en sorte que la conduite des affaires de la Ville soit irréprochable.

Le vérificateur général invite tous les employés, les élus, les membres du personnel de cabinet, les membres des comités du conseil municipal et les fournisseurs à demeurer attentifs à tout élément susceptible d'indiquer la présence d'actes répréhensibles. Il compte également sur leur coopération lors de la tenue des enquêtes.

ÉTAT DES SIGNALEMENTS AU 31 MARS 2010

Nous avons reçu, au 31 mars 2010, 53 signalements. Le tableau 1 précise l'état de ces signalements.

Tableau 1 – État des signalements au 31 mars 2010

État des signalements	Nombre	Commentaires
Fermés	20	Seize de ces signalements ne concernaient pas l'objet de la ligne éthique pour diverses raisons, particulièrement parce qu'ils ne représentaient pas des actes répréhensibles, ne relevaient pas d'instances sous la juridiction de la Ville ou relevaient de questions de relations de travail qui doivent d'abord être traitées par les instances habituelles. Par ailleurs, cinq de ces signalements concernent des sujets d'intérêt qui pourront donner lieu à des vérifications de gestion plus générales dans le cours normal de nos activités. Quant aux quatre autres, ils se sont avérés sans fondement ou insuffisamment probants.
En attente d'information	4	Nous avons communiqué avec les personnes qui ont signalé l'événement par l'entremise du système sécurisé de Clearview. Nous attendons des compléments d'information. Cependant, si les personnes, à l'aide de leur code d'utilisateur personnel et de leur mot de passe, n'entrent pas en communication avec le système de Clearview, elles ne verront jamais ce message et il est probable que nous ne puissions pas poursuivre notre enquête.

État des signalements	Nombre	Commentaires
En cours d'enquête	29	Ces signalements font actuellement l'objet d'une vérification préliminaire qui vise à soulever la présence d'éléments probants suffisants pour justifier des vérifications ou des enquêtes en profondeur qui nécessitent le recours à des ressources internes et, éventuellement, externes. Ces ressources font d'ailleurs l'objet d'une demande budgétaire afin de ne pas nuire à notre capacité de réaliser les autres volets de notre mission.

Le tableau 2 indique la répartition des signalements en attente d'information et en cours d'enquête selon leur catégorie.

Tableau 2 – Répartition des signalements retenus selon leur catégorie

Catégorie	Nombre
Comportement contraire à l'éthique et conflit d'intérêts	14
Manipulation ou falsification des données	0
Vol, malversation, fraude	5
Violation des lois, de règlements, de politiques et de procédures	8
Autres	6

Le tableau 3 présente, pour les 53 signalements reçus, la provenance de ceux-ci.

Tableau 3 – Répartition des signalements reçus par source

Source des signalements	Nombre
Élus municipaux	1
Employé de la Ville	32
Fournisseur (actuel ou potentiel) de la Ville	1
Citoyen	8
Inconnu (la personne n'a pas voulu indiquer son statut)	11

DEMANDE BUDGÉTAIRE

Nous avons déposé au comité exécutif, en mars 2010, une demande pour obtenir un budget additionnel récurrent de 650 000 \$ afin de couvrir les frais suivants :

- Les frais fixes de la ligne éthique;
- L'embauche de ressources additionnelles;
- L'embauche, au besoin, de ressources externes d'appoint.

En effet, les coûts d'exploitation de la ligne éthique comportent des coûts fixes et des coûts variables qui ne peuvent être assumés par le vérificateur général à même son budget de fonctionnement actuel sans nuire à la réalisation de ses obligations principales prescrites par la *Loi sur les cités et villes* (LCV).

Nous avons clairement documenté nos besoins en fonction des signalements que nous prévoyons recevoir en 2010. Cette projection est principalement basée sur le nombre de signalements reçus pour les trois premiers mois de l'entrée en fonction de la ligne et de la charge de travail que nous avons estimée pour les signalements déjà reçus. Nous estimons en effet recevoir environ entre 150 et 200 signalements par année.

Ce budget est sujet à une révision annuelle en fonction du nombre de signalements effectivement reçus et des efforts requis pour les traiter. **Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons toujours pas reçu de réponse favorable du comité exécutif.**